



EXAMEN PAR LES PAIRS

EN MATIÈRE DE

PROTECTION SOCIALE

ET D'INCLUSION SOCIALE

2010

FAVORISER L'INCLUSION
SOCIALE DES ENFANTS EN
MILIEU RURAL DÉFAVORISÉ –
LE CAS DE LA MICRORÉGION
DE SZÉCSÉNY

BUDAPEST, 27 ET 28 MAI 2010

RAPPORT DE SYNTHÈSE



Pour le compte de la
Commission européenne
Emploi, affaires sociales
et égalité des chances



EXAMEN PAR LES PAIRS

EN MATIÈRE DE

PROTECTION SOCIALE

ET D'INCLUSION SOCIALE

2010

FAVORISER L'INCLUSION
SOCIALE DES ENFANTS EN MILIEU
RURAL DÉFAVORISÉ – LE CAS DE
LA MICRORÉGION DE SZÉCSÉNY

JOSÉ MANUEL FRESNOE

BUDAPEST, 27 ET 28 MAI 2010

RAPPORT DE SYNTHÈSE



Pour le compte de la
Commission européenne
Emploi, affaires sociales
et égalité des chances



La présente publication bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007–2013). Ce programme est géré par la Direction générale « Emploi, affaires sociales et égalité des chances » de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

PROGRESS a pour mission de renforcer la contribution de l'UE et d'aider ainsi les États membres à respecter leurs engagements et mener à bien leur action en vue de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de bâtir une société plus solidaire. Dès lors, il contribuera:

- à fournir une analyse et des conseils dans les domaines d'activité qui lui sont propres ;
- à assurer le suivi et à faire rapport sur l'application de la législation et des politiques communautaires dans ces mêmes domaines ;
- à promouvoir le transfert de politiques, l'échange de connaissances et le soutien entre les États membres concernant les objectifs et priorités de l'Union, et
- à relayer les avis des parties prenantes et de la société au sens large.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

Davantage d'informations sur l'examen par les pairs en matière de protection sociale et d'inclusion sociale et sur l'évaluation en matière d'inclusion sociale peuvent être consultés sur : <http://www.peer-review-social-inclusion.eu>.

Le contenu de cette publication ne reflète pas forcément l'opinion ou la position de la Direction Générale « Emploi, affaires sociales et égalité des chances » de la Commission européenne. La Commission européenne ou toute personne agissant en son nom ne sont pas responsables de l'usage qui peut être fait des informations reprises dans cette publication.

2010

PRINTED IN BELGIUM



Table des matières

Résumé	5
Partie A. Le contexte politique au niveau européen	9
Partie B. Le programme « Donnons une chance aux enfants » à Szécsény	15
Partie C. Les politiques et les expériences dans les pays pairs	20
Partie D. Discussions lors de la réunion de l'examen par les pairs	29
Partie E. Conclusions et enseignements clés	35
Références	41





Résumé

Avec 19 millions d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté, l'UE a placé la réduction de la pauvreté infantile et la promotion de l'inclusion sociale au cœur de son agenda politique. Les documents que l'UE publie ont progressivement reconnu l'importance des mesures ciblant en particulier les régions les plus défavorisées et les groupes menacés de pauvreté tels que les familles monoparentales, les minorités ou les personnes handicapées.

Au sein de l'UE, la population rom est l'une des minorités ethniques les plus importantes et les plus défavorisées sur le plan social. Dix à douze millions de citoyens sont dispersés sur le territoire européen, avec une forte concentration en Europe centrale et orientale. Il s'agit d'une population relativement jeune : dans certains pays, on estime que près de 50 % des citoyens roms ont moins de 18 ans. C'est dans un environnement marqué par la marginalisation, la pauvreté et l'exclusion que vit la majorité des enfants roms ; et leur situation s'est nettement dégradée au cours des 20 dernières années dans de nombreux pays.

Au niveau de l'UE, les récents élargissements aux pays d'Europe centrale et orientale ont suscité des initiatives publiques et privées destinées à favoriser l'intégration de la communauté rom et à réduire les inégalités sociales rencontrées par ses membres.

La lutte contre la ségrégation et l'exclusion sociale de l'importante minorité rom (dont les enfants sont particulièrement menacés de pauvreté) est une priorité fondamentale pour le gouvernement hongrois également. Adoptée par le Parlement en 2007, la stratégie nationale dénommée « Un meilleur avenir pour nos enfants », qui s'étale sur une période de 25 ans (2007–2032), a pour but de :

- réduire de manière significative le taux de pauvreté des enfants et de leur famille et d'accroître les opportunités pour que les enfants continuent leurs études et aient un meilleur avenir ;
- éliminer les formes extrêmes de pauvreté, d'exclusion et de ségrégation des enfants ;
- réformer fondamentalement les méthodes et approches suivies par les institutions existantes qui contribuent à perpétuer la pauvreté et l'exclusion sociale.



Afin de promouvoir l'action locale en accord avec ces objectifs nationaux, un projet pilote appelé « Donnons une chance aux enfants » a été lancé à Szécsény, l'une des microrégions les plus défavorisées de Hongrie en particulier sur le plan des perspectives d'emploi. La communauté rom représente une part importante et croissante de sa population. Avec son approche de recherche-action, le programme de Szécsény a eu un succès considérable et a récemment été introduit dans dix autres microrégions. Ses principaux éléments sont :

- le développement précoce des compétences grâce à la mise en place des Maisons d'enfants « Sure Start » (c'est-à-dire assurant un « bon départ ») ;
- l'intégration et le développement de l'enseignement public ;
- une aide aux jeunes déscolarisés par le biais de plans personnalisés, de clubs de jeunes et de programmes pour la jeunesse ;
- le renforcement de l'action sociale au niveau individuel et communautaire dans les implantations ;
- l'amélioration des perspectives d'emploi des parents (notamment grâce aux coopératives et à une meilleure offre en matière de garde d'enfants) ;
- l'amélioration des conditions de logement.

Le projet a montré son efficacité, et des **éléments importants peuvent être appliqués** non seulement dans d'autres microrégions en Hongrie mais aussi d'autres pays européens. Les atouts de ce projet résident dans son approche ascendante (de la base vers le sommet) et son adaptation non seulement à la situation de la microrégion mais aussi aux réalités spécifiques de chaque implantation, et ce, grâce à la mise en œuvre d'actions au niveau local, à la participation dynamique des acteurs, à l'élaboration de partenariats et à l'engagement actif de toutes les parties concernées.

C'est ce projet qui a été présenté aux participants de l'Examen par les pairs « Favoriser l'inclusion sociale des enfants en milieu rural défavorisé » organisé par le Ministère hongrois du travail et des affaires sociales les 27 et 28 mai 2010. L'examen par les pairs s'est déroulé juste avant l'entrée en fonction du nouveau gouvernement hongrois. Le responsable des questions liées à l'intégration sociale a annoncé aux participants que le nouveau gouvernement avait l'intention d'accor-



der une attention particulière à la lutte contre la pauvreté infantile et à l'intégration dans la société des groupes les plus défavorisés. L'objectif est également de poursuivre la mise en œuvre de programmes et bonnes pratiques couronnés de succès dans ce domaine, voire de les développer davantage.

Outre le pays organisateur, six autres pays étaient représentés : la Croatie, la République tchèque, l'Italie, le Portugal, la Serbie et le Royaume-Uni. Des représentants de l'ONG Eurochild et de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne étaient également présents. Après une visite sur le terrain du programme pilote « Donnons une chance aux enfants » à Szécsény, les participants se sont retrouvés à Budapest où les discussions ont porté entre autres sur les priorités au niveau des politiques, la relation entre les politiques nationales et les projets locaux, la rupture du cycle de pauvreté entre les générations, la promotion du changement culturel, le suivi et l'évaluation, la viabilité à long terme, la déségrégation et la participation active des collectivités locales.

L'important consensus politique qui a accompagné le lancement du programme « Donnons une chance aux enfants » a été reconnu comme étant la clé de sa réussite. Les participants ont considéré l'existence d'un cadre stratégique national comme un élément déterminant pour la cohérence des politiques et la bonne coopération entre le niveau national et le niveau local. Ils ont aussi souligné l'importance de la participation au niveau local et l'adaptation des mesures aux réalités locales — ce qui est facilité par l'approche microrégionale du programme.

Les principaux enseignements à tirer du programme de Szécsény pour l'obtention de bons résultats s'établissent comme suit :

- Les projets doivent être viables, ce qui implique :
 - Une approche à long terme et une action continue. A cet égard, l'approche générationnelle à long terme sur 25 ans et la mise en œuvre progressive et échelonnée du programme « Donnons une chance aux enfants » ont particulièrement été saluées.
 - De développer les compétences des individus et de leur permettre de participer aux prises de décisions concernant leur avenir.
 - D'avoir pour objectif la normalisation et l'intégration effective des Roms.



- Les projets devraient s'inspirer d'expériences antérieures ayant démontré leur efficacité mais aussi de certains principes avérés tels que la nécessité d'avoir un cadre institutionnel global, une participation à grande échelle et un consensus sociopolitique, un leadership, des engagements, des services orientés clients, un suivi adéquat, une participation active des autorités locales et, dans une certaine mesure, de la société civile, ainsi qu'une approche interculturelle.
- L'engagement politique est primordial. Il est important de souligner que promouvoir le bien-être des enfants roms est bénéfique pour l'ensemble de la société. Hormis le fait de ne pas être éthique, l'exclusion des Roms n'est économiquement pas viable. Ce constat est particulièrement vrai en Europe centrale et orientale où cette communauté constitue le segment démographique le plus jeune et affichant le taux de croissance le plus élevé dans une région caractérisée par des taux de natalité en baisse.
- L'approche territoriale s'est révélée très efficace, mais les activités doivent aussi être adaptées aux situations et besoins de chaque implantation en suivant une approche ascendante (de la base vers le sommet).
- Un système efficace de collecte de données est indispensable — même si ce processus est parfois controversé dans le contexte de la communauté rom. Aux indicateurs communs utilisés pour mesurer la pauvreté infantile doivent s'ajouter d'autres indicateurs spécifiques adaptés aux caractéristiques propres à la région et à la population concernée.
- L'implication des universités et des centres de recherche peut jouer un rôle constructif à toutes les phases du projet, y compris le diagnostic, la planification, le suivi et l'évaluation.
- L'accès aux Fonds structurels de l'UE devrait être simplifié afin de gagner en efficacité et d'aider les plus vulnérables à faire usage des financements disponibles.
- Intégrer les questions relatives à la communauté rom dans les politiques générales est crucial étant donné que la plupart des problèmes peuvent uniquement être résolus à l'aide de politiques structurelles.



Partie A. Le contexte politique au niveau européen

La réduction de la pauvreté infantile

La réduction de la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale ont été placées au cœur de l'agenda politique de l'Union européenne lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, où les chefs d'État et de gouvernement s'étaient engagés à réaliser un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale avant 2010. Depuis, la pauvreté infantile et l'exclusion sociale des enfants sont apparues comme des sujets de plus en plus importants.

En effet, selon Eurostat¹, les enfants sont davantage menacés de pauvreté que la population moyenne au sein de l'UE-27 (20% contre 17% pour l'ensemble de la population) et dans la plupart des États membres. D'après les données de 2007, les enfants les plus menacés de pauvreté semblent appartenir à deux types de ménage : les familles monoparentales avec des enfants dépendants et celles composées de deux parents et de trois enfants ou plus. Il est probable que le fait de vivre dans un ménage où aucun adulte ne travaille a également un impact significatif sur les conditions de vie actuelles et futures de l'enfant ainsi que sur son risque de pauvreté. En 2007, au sein de l'UE-27, près d'un enfant sur dix (9,4 %) vivait dans un ménage sans emploi².

Les conclusions du Conseil européen du printemps 2006 invitaient les États membres à « prendre les mesures nécessaires pour réduire rapidement et sensiblement la pauvreté touchant les enfants, en donnant à tous des chances égales, quelle que soit leur origine sociale »³. Ces conclusions ont mis en évidence les conséquences néfastes de la pauvreté infantile et de l'exclusion sociale sur les futures opportunités de vie des enfants et sur leur capacité à contribuer à la société de demain.

En accord avec ces conclusions, les États membres se sont engagés dans leurs rapports de stratégie pour 2006–2008 à mettre un terme à la transmission inter-générationnelle de la pauvreté et de l'exclusion. Dans presque tous ces pays, la

1 Eurostat. 2010.

2 On définit les ménages sans emploi comme ceux où personne n'a travaillé au cours des quatre semaines précédant l'Enquête sur les forces de travail.

3 Conseil de l'Union européenne. 2006.



priorité va au développement d'une approche intégrée et à long terme pour éviter et faire face à la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants.

En juillet 2006, la Commission européenne a souligné que « le respect et la promotion des droits de tous les enfants doivent aller de pair avec les mesures requises pour répondre à leurs besoins fondamentaux »⁴. Cette communication a marqué une nouvelle étape dans le mécanisme visant à établir des liens entre les droits de l'enfant et le processus d'inclusion sociale de l'UE mais aussi la réduction de la pauvreté infantile.

Par ailleurs, le rapport de la Commission intitulé « *Éliminer la pauvreté des enfants : de l'analyse aux politiques ciblées et à leur mise en œuvre* »⁵ accentue l'importance d'adopter une approche globale de la sécurité matérielle et du bien-être de l'enfant. Ce type d'approche devrait inclure des mesures juridiques telles que celles qui sont mentionnées dans les *Orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant*⁶, et qui soulignent l'importance des principaux instruments juridiques et normes en matière de droits de l'homme de portée internationale et européenne ainsi que des engagements politiques en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant⁷. Des politiques et des actions spécifiques ciblant les familles dans le besoin sont toutefois également nécessaires pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté, de la vulnérabilité, de la discrimination et de l'exclusion sociale.

Suite à un intérêt accru au niveau politique par rapport à la pauvreté infantile, il y a aujourd'hui davantage de savoir-faire et de consensus parmi les parties intéressées **quant aux actions requises pour favoriser le bien-être des enfants et éviter leur exclusion ultérieure en tant qu'adultes**. Les pays affichant les meilleurs résultats sont ceux qui allient stratégies d'accès à l'emploi, services de soutien (comme la garde d'enfants par exemple) et aide au revenu. Mais il s'agit d'un investissement à long terme qui requiert :

4 Commission européenne. 2006.

5 Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen. 2008.

6 Union européenne. 2007.

7 Notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des droits de l'enfant, les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'autres instruments et normes relatifs aux droits de l'enfant.



- une solide analyse de la problématique en jeu, réalisée à partir d'informations sérieuses permettant la fixation d'objectifs quantitatifs ;
- une approche globale couvrant tous les domaines relatifs à la vie des enfants ;
- la participation de tous les acteurs pertinents, y compris les enfants ;
- des politiques efficaces et universelles pour tous les enfants, avec un accès universel aux services de base (comme la santé, le logement, l'éducation, les services de garde d'enfants ou les services sociaux) renforcées si besoin est par des politiques ciblées pour venir à bout de problèmes spécifiques ;
- une application des politiques au niveau local soutenue par des ressources et une assistance suffisantes. Ce point a été souligné lors de l'Examen par les pairs organisé par le Royaume-Uni sur « *La City Strategy : un programme de lutte contre le chômage et la pauvreté infantile en milieu urbain* »⁸, qui a montré l'importance de la décentralisation au niveau de la fourniture des services sociaux et des services d'emploi avec la création de partenariats et de synergies à l'échelon local, l'activation des parties prenantes locales, l'autonomisation des institutions locales et le développement de stratégies intégrées en faveur de l'emploi local. Le transfert de responsabilités du niveau central au niveau local implique cependant des moyens financiers conséquents.

Il reste pour l'heure beaucoup à faire en Europe. Comme cela a été précisé dans la Stratégie « Europe 2020 »⁹, le risque de pauvreté touche encore 80 millions de personnes dans l'UE (dont 19 millions d'enfants) — et encore, ces statistiques ont été calculées avant la crise économique. Deux des cinq objectifs majeurs de cette stratégie portent sur la réduction de la pauvreté infantile : « le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10% » et « au moins 40% des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ». Selon cette stratégie, 20 millions d'individus seraient ainsi soustraits au risque de pauvreté à l'horizon 2020.

8 Commission européenne. 2009a.

9 Commission européenne. 2010a.



L'intégration des Roms

La Plateforme européenne contre la pauvreté affirme que « les États membres devront s'attacher à créer et à appliquer des mesures répondant aux particularités des groupes à risque (tels que les familles monoparentales, les femmes âgées, les minorités, les Roms, les personnes handicapées et les sans-abri) » afin de venir à bout de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Avec 10 à 12 millions de citoyens dispersés sur tout le territoire européen, la population rom est l'une des minorités ethniques les plus importantes de l'UE, même si elle se concentre principalement en Europe centrale et orientale. Cette population est relativement jeune et dans certains pays, on estime que près de 50% des citoyens roms ont moins de 18 ans.

Une grande partie de la communauté rom souffre de pauvreté extrême et d'exclusion sociale, et subit un rejet massif de la part de la majeure partie de la population¹⁰. Dans de nombreux pays, sa situation s'est sensiblement détériorée au cours des deux dernières décennies.

12

L'environnement des enfants roms est marqué par la marginalisation, la pauvreté et l'exclusion. Le mauvais état des logements et des infrastructures est aggravé par la ségrégation résidentielle. Les personnes vivant dans des taudis ne peuvent inscrire leur domicile à une adresse permanente, et ils se trouvent confrontés à une insécurité juridique et une carence au niveau des droits de propriété. De ce fait, nombreux sont ceux qui ne peuvent avoir accès aux services de base et deviennent en fait « invisibles », vivant en marge d'une société qui ne se soucie guère d'eux.

Les niveaux d'éducation (qui sont notamment influencés par la ségrégation au niveau de l'habitat) sont extrêmement faibles et limitent l'accès des Roms au marché du travail, ce qui aboutit à une pauvreté et une exclusion généralisées dont sont victimes la plupart des Roms aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux ne terminent pas l'enseignement primaire, seul un petit nombre décroche un diplôme de l'enseignement secondaire et une minorité négligeable possède un diplôme universitaire¹¹. En dépit des investissements importants consentis par les gouvernements en matière de scolarité intégrée, l'enseignement séparé et le manque

¹⁰ Banque mondiale. 2005.

¹¹ 2,5% en Bulgarie, 4,7% en Roumanie, 12% en République tchèque, 16% en Hongrie et 19% en Slovaquie. PNUD. 2004.



d'établissements pour les élèves ayant des besoins spécifiques demeurent un problème dans certains pays, en particulier dans le centre et le sud-est de l'Europe¹².

Bien qu'aucune information précise ne soit disponible pour le moment, il est probable que la récession économique accentue davantage les conditions de vie déjà déplorable de nombreux Roms. Par ailleurs, la pénurie de ressources nourrit les tensions entre les Roms et les ressortissants de l'UE et a tendance à intensifier le sentiment de rejet ressenti par les Roms. Cette situation est confirmée par le dernier baromètre européen sur la discrimination dans l'UE, qui montre une hausse sensible du sentiment de rejet perçu en général, et par les Roms en particulier¹³.

Les récents élargissements de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale, qui se sont accompagnés de vagues migratoires, ont suscité des initiatives publiques et privées destinées à favoriser l'intégration de la communauté rom et à réduire les inégalités sociales rencontrées par ses membres. Le sujet a été mis à l'ordre du jour du Conseil européen et a fait l'objet de différentes résolutions de la part du Parlement européen. De son côté, la Commission a non seulement pris un certain nombre de mesures, mais elle a aussi développé de nouveaux instruments politiques et mécanismes institutionnels, y compris la Plateforme intégrée pour l'intégration des Roms approuvée par le Conseil en 2008 avec ses « dix principes de base communs pour l'intégration des Roms » visant à guider les politiques publiques et les projets concernant les Roms¹⁴.

Les résultats positifs observés au niveau européen ainsi que les progrès réalisés dans les États membres sont confirmés dans le document de travail de la Commission « *Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion — Progress Report 2008–2010* »¹⁵. La Communication de la Commission sur « *L'intégration sociale et économique des Roms en Europe* »¹⁶ identifie néanmoins de nombreux défis pour l'avenir. Elle souligne notamment l'importance d'améliorer la coopération entre les acteurs européens, nationaux et internationaux et les représentants de la communauté rom, de traduire cet engagement et cette coopération en changements positifs

12 Fundación Secretariado Gitano. 2009.

13 Commission européenne. 2009b.

14 Conseil de l'Union européenne. 2009.

15 Commission européenne. 2010b.

16 Commission européenne. 2010c.



au niveau local, d'améliorer l'efficacité de la communication sur les avantages de l'intégration des Roms pour le développement économique et social à l'échelon local et national, d'élaborer des politiques de déségrégation explicites, de mettre un accent particulier sur les microrégions les plus défavorisées, d'encourager l'usage intégré des fonds de l'UE, et d'inclure les questions liées à l'intégration des Roms dans les politiques plus générales.

Les Conclusions du Conseil de juin 2010, intitulées « *Faire progresser l'intégration des Roms* »¹⁷, ont confirmé la nécessité d'inclure les questions liées aux Roms dans les politiques européennes et nationales pertinentes et de s'assurer que les instruments financiers de l'UE (tels que les Fonds structurels) soient accessibles aux Roms et aient un impact réel sur leurs besoins. Le Conseil demande par ailleurs que la Plateforme intégrée pour l'intégration des Roms poursuive sa tâche en identifiant des cibles précises et en élaborant un plan de travail impliquant tous les acteurs concernés.

¹⁷ Conseil de l'Union européenne. 2010.



Partie B. Le programme « Donnons une chance aux enfants » à Szécsény

La lutte contre la pauvreté infantile en Hongrie

En Hongrie, un enfant sur cinq vit avec moins de 60% du revenu médian. Les principaux facteurs sociaux à l'origine de la pauvreté sont de faibles taux d'activité et niveaux d'instruction, le manque de qualifications professionnelles, des conditions de vie déplorables, le fait de vivre dans une région en déclin, d'être en mauvaise santé et le fait d'appartenir à la population rom¹⁸. La famille et l'enseignement sont également des éléments décisifs dans la reproduction de l'exclusion sociale. Ce constat est frappant dans la périphérie de certaines villes, et davantage encore dans les petits villages où la pauvreté s'est accentuée depuis le milieu des années 1990. Selon une étude réalisée en 1996, le nombre de chômeurs et de bénéficiaires d'allocations sociales vivant dans un village dont la population n'excède pas le millier d'habitants était trois fois supérieur à la moyenne nationale. En 2007, il était neuf fois supérieur à la moyenne nationale ; il en résulte que 60% des enfants pauvres en Hongrie habitent dans des villages ou des implantations de petite taille. L'absence de politique globale de lutte contre la ségrégation par le passé a aggravé cette situation — avec pour conséquence que dans certaines régions comme Szécsény, les préjugés, les stéréotypes et la ségrégation contre les Roms dans les écoles et au niveau du logement sont une réalité quotidienne dans la plupart des implantations.

15

Face à cette réalité, un consensus politique sans précédent s'est forgé en Hongrie quant à la nécessité d'une stratégie globale à long terme et à l'échelle nationale pour lutter contre la pauvreté infantile. Un programme national de lutte contre la pauvreté infantile a été commandité par le gouvernement en mars 2006 avec le soutien du Child Programme Office (« GYEP ») de l'Académie hongroise des sciences.

Ce programme s'articule autour de trois axes : réduire la pauvreté infantile et éviter qu'elle se transmette de génération en génération ; élaborer un programme à long terme sur au moins une génération (25 ans, de 2007 à 2032) ; et décrire en détail les actions à entreprendre durant les trois premières années.

¹⁸ Académie hongroise des sciences, Centre pour la recherche sociale. 2010.



La Stratégie nationale pour 2007–2032 dénommée « Un meilleur avenir pour nos enfants » a été adoptée par le Parlement en mai 2007¹⁹.

Cette stratégie poursuit trois objectifs principaux :

- réduire de manière significative le taux de pauvreté des enfants et de leur famille et accroître les opportunités pour que les enfants continuent leurs études et aient un meilleur avenir ;
- éliminer les formes extrêmes de pauvreté, d'exclusion et de ségrégation des enfants ; et
- réformer fondamentalement les méthodes et approches suivies par les institutions existantes qui contribuent à perpétuer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cette stratégie comporte par ailleurs des priorités horizontales ayant un impact direct sur la grande pauvreté, en particulier sur les groupes prioritaires tels que les minorités roms et les personnes vivant dans des régions et zones défavorisées. Ces priorités portent sur le renforcement juridique des droits, l'intensification de la participation démocratique et de la coopération avec les parties concernées, le développement des opportunités d'emploi et l'amélioration des systèmes de services publics (en particulier en termes d'accès aux services de garde d'enfants, aux services de soins de santé et à l'enseignement).

Un comité d'évaluation de la stratégie nationale a été mis en place par le gouvernement en 2008 afin de contrôler le programme et d'aider à garantir la transparence et le contrôle des citoyens. Il est composé de représentants de l'Académie des sciences, d'ONG, d'églises et de l'organisme hongrois membre du Réseau européen contre la pauvreté. Le comité est aussi soutenu par des experts gouvernementaux et autres chercheurs invités. Il produit un rapport annuel sur la situation des enfants en Hongrie avec des données sur la pauvreté, une évaluation de l'impact des mesures gouvernementales et des jardins d'enfants ainsi que des études de cas portant sur les enfants et les familles vivant dans la pauvreté. Les premières études de ce comité ont fixé le niveau de référence par rapport auquel l'évolution à plus long terme des opportunités pour les enfants sera appréciée.

¹⁹ Résolution n°41/2007 (V. 31.), 31 mai 2007.



La microrégion rurale de Szécsény, avec ses 13 petites implantations, rassemblant en tout 20 000 personnes a été choisie comme région pilote pour le programme hongrois « Donnons une chance aux enfants » qui a débuté en 2008. L'objectif est d'étendre ce programme à l'ensemble des 33 microrégions défavorisées du pays qui abritent environ un million de personnes, soit 10 % de la population hongroise.

La stratégie nationale a récemment été renforcée par le « Programme opérationnel pour le renouveau social 2007–2013 » avec le soutien des Fonds structurels européens²⁰. Grâce à ce financement, dix autres microrégions ont procédé ou procèdent à la mise en place du projet pilote en 2009 et en 2010. Les objectifs de ce programme sont conformes à la stratégie nationale ; il vise notamment à réduire la ségrégation des élèves fortement défavorisés ainsi que des élèves roms en favorisant l'égalité des chances dans l'enseignement public, en soutenant l'enseignement et l'intégration scolaire des groupes ayant des besoins spécifiques ou en développant le capital humain dans les territoires les plus défavorisés.

Le programme pilote dans la microrégion de Szécsény

La microrégion de Szécsény, située dans la partie pauvre du nord-est du pays, est caractérisée par un niveau de chômage élevé, des désavantages sociaux conséquents et un nombre important d'implantations roms. La microrégion est composée de 13 implantations (une ville et 12 petits villages), chacune étant une autorité locale indépendante. Fin 2005, un total de 20 446 personnes vivait là, y compris 4 288 enfants de moins de 18 ans. La proportion de Roms au sein de ces implantations est actuellement en hausse. Aujourd'hui, environ 13% des élèves inscrits à l'école primaire dans cette microrégion sont roms, ce qui représente à peu près 700 enfants. Mais dans 10 implantations, plus de la moitié des élèves sont roms. La ségrégation à l'école est présente à différents niveaux dans chacune des implantations, allant de la séparation totale à des écoles intégrées appliquant la méthode d'approche ouverte.

Le projet « Donnons une chance aux enfants » vise à s'attaquer à la pauvreté infantile et à l'exclusion sociale par le biais d'une approche globale couvrant différentes dimensions de la vie de l'enfant et en développant des activités non

²⁰ Gouvernement hongrois. 2007.



seulement avec les enfants eux-mêmes mais aussi avec leur famille. Le projet est financé par le Child Programme Office, le Fonds norvégien ainsi que par de petites aides de l'État. Il expérimente de nouvelles méthodes de travail et approches, cherchant à modifier les perceptions traditionnelles et à renforcer le rôle des administrations publiques et des organisations privées de la région. Il s'agit d'un modèle expérimental dont le but est de tirer des conclusions qui permettront d'étendre l'expérience à d'autres régions du pays. L'implication active de l'Académie des sciences dans ce projet facilite cette approche où action et recherche se conjuguent.

Le projet comprend des actions dans les différents domaines de développement prioritaires établis par la stratégie nationale tels que le développement précoce des compétences (par le biais des maisons d'enfants « Sure Start » — c'est-à-dire assurant un « bon départ »), le développement de l'enseignement public, l'amélioration de l'alimentation et des soins de santé des enfants, le développement de la société de l'information, l'amélioration et la modernisation des services sociaux et des services liés aux enfants, l'amélioration des conditions de logement et le développement d'opportunités d'emploi pour les parents. Atténuer les désavantages liés aux implantations, et promouvoir la coopération entre les secteurs et les institutions, la participation citoyenne et l'accès à l'information font partie des priorités horizontales.

Deux autres éléments expliquent le succès du projet : la flexibilité et l'action microrégionale. Elles permettent en effet de garantir des solutions adaptées non seulement aux particularités de la microrégion mais aussi aux spécificités des différentes implantations et de leurs habitants.

À cet égard, l'implication active des dirigeants, des experts et le rôle de plus en plus important des citoyens de la microrégion figurent parmi les aspects majeurs du projet. **À partir des principes et des axes d'action communs fixés par la stratégie nationale**, chaque communauté a dû établir ses propres priorités locales et des objectifs communs ont été adoptés en accord avec les membres de la communauté.

L'approche ascendante — de la base vers le sommet — de ce projet (avec le développement de partenariats et de synergies à l'échelon local, l'activation et l'autonomisation des acteurs et institutions locaux, le développement de stratégies locales intégrées et la décentralisation de l'application des services sociaux) a démontré son importance. Le changement social ne peut en effet simplement se



résumer à un processus du sommet vers la base. Le besoin de changement doit aussi venir de la communauté. Pourtant, pour obtenir des résultats concluants, il doit y avoir une coordination efficace entre les administrations au niveau local et central. Le cadre institutionnel doit encourager la collaboration entre les différents organes concernés, une large participation, un consensus sociopolitique, mais aussi l'implication et l'engagement des bénéficiaires eux-mêmes. Ce processus n'a guère été épargné par des tensions et des difficultés, et le rôle de chef de file du Child Programme Office de l'Académie hongroise des sciences s'est révélé crucial pour offrir une analyse solide et un véritable système de suivi mais aussi pour préserver les liens entre l'action locale et la stratégie nationale.

Le fait d'avoir de multiples sources de financement a également été très positif et a permis la formation d'une équipe d'experts qualifiés et motivés qui se sont véritablement investis dans le projet. Près de 50 personnes travaillent actuellement sur le projet de Szécsény. Il est néanmoins difficile d'élaborer un programme complexe à partir d'un financement fragmenté, et souvent, les critères à satisfaire pour une demande de financement ne correspondent pas aux besoins locaux. Malgré cela, l'offre de services aux alentours de Szécsény a connu une véritable explosion l'année passée, en particulier au niveau des activités extrascolaires et des programmes de seconde chance pour les jeunes, mais aussi des programmes pour enfants et des services locaux plus particulièrement adaptés. La pénurie de crédit constitue le risque majeur qui pourrait maintenant menacer la viabilité à long terme du projet ; elle aurait sans nul doute un impact néfaste sur les budgets et les sources de financement.



Partie C. Les politiques et les expériences dans les pays pairs

Comparaisons au niveau européen et international

Actuellement, 19 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté au sein de l'UE-27²¹. Dans un tiers des pays de l'UE (Malte, Irlande, Bulgarie, Italie, Espagne, Estonie, Lettonie et Pologne), l'intensité de la pauvreté chez les enfants dépasse de trois à six points de pourcentage celle de la population totale, avec un écart de pauvreté moyen allant de 20% à plus de 30%. La moitié de tous les enfants pauvres de l'UE vivent dans un ménage monoparental ou au sein d'une famille nombreuse (avec trois enfants ou plus). Les enfants issus de famille nombreuse (21%) ont un risque moyen de pauvreté de 25% dans l'UE. C'est dans le sud de l'Europe que le nombre d'enfants vivant au sein d'une famille nombreuse est le plus faible (15% voire moins en Grèce, Espagne, Italie et au Portugal) ainsi qu'en République tchèque, dans les pays baltes et en Slovaquie (14 à 18%). C'est aussi là que le risque de pauvreté de ces enfants est le plus élevé (30% ou plus sauf en République tchèque, en Estonie et en Slovaquie). En revanche, c'est dans les pays nordiques que le nombre d'enfants vivant dans une famille nombreuse est le plus élevé (26 à 33 %) ainsi qu'en Irlande et dans le Benelux (31 à 33%) — pays où ces enfants sont le moins confrontés à la pauvreté (9 à 15% dans les pays nordiques).

Les pays affichant les taux de pauvreté infantile les plus faibles sont ceux dont les dépenses en termes d'allocations sociales (pensions de retraite non comprises) sont les plus élevées, à l'exception notable de Chypre et, dans une moindre mesure, de la Slovaquie. Les statistiques relatives à l'UE-25 font apparaître un impact variable des transferts sociaux sur l'atténuation du risque de pauvreté. En moyenne, les transferts sociaux autres que les pensions de retraite réduisent le risque de pauvreté infantile de 44% (contre 38% pour l'ensemble de la population). Au Danemark, en Finlande et en Suède, le taux de pauvreté des enfants est réduit de 60% grâce aux transferts sociaux tandis qu'en Bulgarie, en Grèce et en Espagne, l'ampleur de la baisse ne dépasse guère les 20% (à la fois pour les enfants et la population totale). En Pologne, en Suède, en Belgique, aux Pays-Bas et en République tchèque, les transferts sociaux ont légèrement moins d'impact sur la pauvreté des enfants que sur la population totale.

²¹ Eurostat. 2010.



Ce sont les allocations familiales et les prestations sociales liées aux enfants qui ont le plus d'influence sur la pauvreté infantile. Mais les pays qui affichent les meilleurs résultats sont ceux qui sont performants sur tous les fronts, combinant stratégies favorisant l'accès à l'emploi, services de soutien (services de garde d'enfants etc.) et aide au revenu.

Les allocations universelles sont essentielles mais semblent insuffisantes et devraient être complétées par des prestations ciblées pour les familles les plus vulnérables (ménages à faible revenu, parents isolés, familles nombreuses, familles avec des enfants handicapés etc.). Par ailleurs, l'offre et la qualité des services de garde d'enfants devraient être améliorées par le biais d'une plus grande variété de solutions. L'importance d'une intervention précoce pour soutenir le développement de l'enfant, et en particulier de l'éducation préscolaire, est manifeste dans les États membres. En outre, une attention particulière est portée aux enfants issus de familles défavorisées et aux enfants vivant dans des régions en déclin. Un certain nombre d'États membres accroissent le budget national consacré à l'éducation préscolaire (comme l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Italie) afin d'élargir l'offre en matière d'enseignement dans les zones en difficulté.

L'évaluation des politiques des États membres semble indiquer que davantage d'efforts sont requis pour s'attaquer au risque d'exclusion sociale rencontré par les enfants confrontés à des désavantages multiples et tendant à être marginalisés tels que les enfants roms, les enfants handicapés, les enfants sans protection parentale (ou qui risquent de la perdre) ainsi que les enfants issus d'un milieu immigré.

Les pays pairs²²

Croatie

La plupart des 30 000 Roms vivant en Croatie subissent une marginalisation importante au niveau de presque toutes les activités publiques et sociales, et leurs conditions de vie sont plus précaires que celles de la population moyenne et des autres minorités ethniques. En 2003, le gouvernement a lancé un Programme national pour les Roms qui, tout en préservant leur culture traditionnelle, vise à

22 Pour plus d'informations sur chacun de ces pays, voir les commentaires sur <http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews/2010/promoting-social-inclusion-of-children-in-a-disadvantaged-rural-environment-the-micro-region-of-szecsény>



améliorer leur statut, leurs conditions de vie et leur intégration sociale en s'attaquant notamment aux problèmes en matière de logement, d'enseignement, d'emploi et de soins de santé. Dans le domaine de l'enseignement, l'un des objectifs majeurs porte sur l'intégration des enfants roms dans des programmes d'éducation préscolaire ou préparatoire mais aussi dans l'enseignement ordinaire, en les incitant à aller au bout de leur cursus scolaire en fonction de leurs compétences.

Le développement précoce ainsi que le décrochage scolaire à l'école primaire sont des défis majeurs en Croatie. Une série de mesures ont été adoptées par le gouvernement pour y faire face, parmi lesquelles des programmes rendant l'école maternelle et la garderie (à l'école primaire) gratuites, un soutien financier et des logements gratuits pour les élèves roms pendant leurs études supérieures ainsi qu'une aide pécuniaire pour des études universitaires ou dans une haute école. Ces dispositions ont contribué à réduire le taux de décrochage scolaire, qui est passé d'environ 85% en 2006 à 70% en 2007²³. D'autres expériences sont actuellement en cours de développement comme le programme de modification des comportements par le biais du jeu (MMPI) dans l'antenne de Peščenica du Centre pour l'aide sociale de Zagreb.

22

Un autre problème important concerne la ségrégation des élèves roms dans des établissements scolaires spéciaux. Une plainte a été déposée (contre le gouvernement local de la province de Medjimurje et quatre écoles primaires à Orehovica, Macinec, Kuršanec and Podturen) pour ségrégation d'enfants roms dans des classes séparées et de niveau scolaire inférieur uniquement à cause de leur identité raciale/ethnique. Pour la partie plaignante, de telles pratiques reviennent à refuser aux enfants roms l'égalité des chances en matière d'enseignement. L'affaire a été portée devant la Cour européenne des droits de l'homme en 2004, et la Grande Chambre a déclaré que la ségrégation des enfants roms dans des classes distinctes, fondée sur la langue, constitue une discrimination illégale violant la Convention européenne des droits de l'homme²⁴.

23 Décennie pour l'intégration des Roms. 2009.

24 La décision de la Grande Chambre s'appuie sur les jugements innovants de la Cour dans les affaires « D.H. et consorts contre la République tchèque » et « Sampanis contre la Grèce », refusant la ségrégation des élèves roms dans des établissements spéciaux pour enfants souffrant de handicap mental ou au sein d'établissements ordinaires à cause de leur origine ethnique.



République tchèque

Un certain nombre de modifications générales apportées au système éducatif de la République tchèque sont apparues avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les établissements scolaires en 2005. Le texte vise à abolir l'existence des écoles dites « spéciales » pour les personnes souffrant d'un handicap mental (« *zvláštní školy, resp. pomocné školy* ») et vers lesquelles les enfants roms étaient souvent dirigés, ce qui a sensiblement réduit leurs chances d'avoir un emploi correctement rémunéré par la suite. Le changement a néanmoins été très superficiel : seule l'appellation des écoles a changé (« *základní školy praktické, resp. školy speciální* ») ; **les locaux, les professeurs, les élèves et le programme d'enseignement** inférieur aux normes sont les mêmes. En 2007, l'affaire « D.H. et consorts contre la République tchèque », a montré que « dans la ville d'Ostrava, le risque de fréquenter une école spéciale pour enfants mentalement handicapés est 27 fois plus élevé pour les enfants d'origine rom que pour les autres ». Suite à cette affaire, la Cour européenne des droits de l'homme a décrété que « ce type de ségrégation viole la protection contre la non-discrimination de la Convention européenne des droits de l'homme ». Malgré ce jugement qui fait date, on note peu de changement²⁵. Le ministère de l'Éducation a entamé un processus de déségrégation dans le système éducatif, en créant des écoles destinées à faire acquérir des qualifications manuelles aux enfants souffrant de handicap mental, lesquels peuvent y être inscrits moyennant l'accord écrit de leurs parents. Mais une question essentielle demeure : dans quelle mesure rater des tests psychologiques déterminants peut être attribué au fait que l'enfant a vécu dans un environnement socioculturel différent ?

Italie

Selon les dernières estimations fournies par Opera Nomadi (2008), environ 160 000 personnes d'origine rom vivent en Italie. 70 000 d'entre elles ont la nationalité italienne ; les autres sont en majorité des citoyens roumains (environ 60 000) ou viennent d'autres pays des Balkans.

La loi 285 de 1997 prévoit un budget spécifique pour la promotion des droits et des opportunités de l'enfant. Ce financement est dédié à des projets pilotes de quatre types, notamment le développement de services de garde d'enfants (en particulier la mise en place de structures innovantes et flexibles en complément

²⁵ Open Society Institute. Affaire « D.H. et consorts contre la République tchèque ».



des structures existantes), la lutte contre l'exclusion sociale (qui couvre aussi la médiation sociale et culturelle) ainsi que les services proposés aux mères et aux enfants impliqués dans des procédures judiciaires pour mineurs. Le budget est transféré aux régions, mais 30% vont à 15 grandes villes sélectionnées d'après le taux de criminalité infantile, le nombre d'enfants placés en institution, le nombre de personnes âgées de moins de 18 ans et l'absence de services de garde d'enfants. C'est d'ailleurs dans ces 15 villes que l'on observe les meilleurs résultats. Un autre principe de base concerne l'implication des parties concernées, notamment la société civile, les familles et les associations familiales. La planification conjointe, la gestion conjointe et l'évaluation conjointe sont des outils importants créés par cette loi qui permettent d'établir des liens solides entre les projets que ce soit en termes d'implémentation, de gestion ou d'évaluation. Par ailleurs, l'évaluation du projet est renforcée grâce au suivi administratif central des coûts mais aussi de la qualité. Les informations sur l'ensemble des projets sont compilées dans une banque de données accessible à tous (www.minori.it) et les exemples de bonnes pratiques sont présentés lors d'une table ronde permanente rassemblant le gouvernement et les villes.

Portugal

Selon les conclusions d'une récente enquête, dans environ 30% des municipalités portugaises, la population rom vit dans des conditions de logement déplorable depuis plus de 20 ans. Il n'y a aucune stratégie d'intervention définie. Aujourd'hui, 53% des familles roms vivent dans des conditions de logement précaires — ce qui aggrave leur situation sociale et, partant, leurs difficultés d'accès aux services sociaux et de santé. Plus de la moitié de la population rom (52,3 %) n'est pas instruite.

Plusieurs programmes portugais d'inclusion sociale concernent les Roms mais aussi d'autres bénéficiaires : le programme d'intervention territoriale qui encourage l'intégration des zones marginalisées ; les contrats locaux de développement social (« Contratos Locais de Desenvolvimento Social » ou CLDS) organisés par le biais des conseils locaux des réseaux sociaux ou d'action sociale, des partenariats et forums de gestion participative locale qui visent à optimiser les ressources locales ; le programme Choix (« Programa Escolhas »)²⁶ dont le but est de favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes issus de milieux

²⁶ Le Programme « Choix » est financé par l'Institut pour la sécurité sociale, l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle et par le Fonds social européen par le biais du Programme opérationnel « Potentiel humain ».



socioéconomiques vulnérables afin de promouvoir l'égalité des chances et de renforcer la cohésion sociale.

Afin de réduire l'écart entre le niveau local et national des initiatives pour les communautés roms, la Haute Commission pour l'immigration et le dialogue interculturel (ACIDI) — un organe gouvernemental de décision qui dépend du Conseil des ministres — a créé en septembre 2009 un projet pilote de médiateurs municipaux. L'objectif principal de ce projet est de former quinze médiateurs municipaux d'origine rom à la médiation, au fonctionnement des institutions publiques et à la communication et de les intégrer dans les municipalités locales afin qu'ils soient en mesure de tisser des liens étroits entre les services et organismes locaux et les collectivités roms locales. Le projet a aussi permis de développer les liens au niveau local et national entre les municipalités, les autorités nationales et les médiateurs roms, ce qui contribue à renforcer le dialogue interculturel et le rapprochement dans ce domaine entre toutes les parties concernées²⁷.

Serbie

La Serbie possède un cadre stratégique national global visant à améliorer les conditions de vie des personnes pauvres, des enfants et des Roms. Ce cadre se compose de trois documents de stratégie, à savoir :

- une stratégie de réduction de la pauvreté adoptée en 2003 qui a servi de base aux mesures destinées à réduire la pauvreté absolue. L'objectif principal de cette stratégie était de réduire de moitié la pauvreté absolue en Serbie à l'horizon 2010.
- Le plan d'action national pour les enfants, élaboré en 2004 et actuellement en révision, définit des mesures pour la réduction de la pauvreté infantile pour la période 2004–2015. Ce plan est appliqué au travers de plans d'actions locaux pour les enfants mis en place dans 21 municipalités.
- Les plans d'action pour la Décennie des Roms, élaborés dans le cadre de la stratégie nationale pour l'amélioration de la situation des Roms. Les premiers plans d'actions de la Décennie portant sur l'éducation, le logement, la santé et l'emploi ont été adoptés en 2005. Des plans d'action

²⁷ A la fin de la 1^{ère} année, un rapport d'évaluation sera rédigé par le Centro de Estudos Territoriais afin d'évaluer les résultats obtenus. Ce rapport devrait indiquer que ce projet a joué un rôle dans l'amélioration de la situation des communautés roms au Portugal et qu'il est nécessaire de l'appliquer dans d'autres municipalités.



spéciaux portant sur les onze autres domaines de la Décennie des Roms ont été mis en place en 2009.

Malgré ces efforts, les résultats de l'Enquête sur les niveaux de vie (2007) montrent que la pauvreté touche encore près de la moitié de la population rom (49,2%) et qu'en plus 6,4% sont extrêmement pauvres. Même si la pauvreté infantile a reculé entre 2002 et 2008, elle gagne à nouveau du terrain.

Royaume-Uni

Ces dernières années, le Royaume-Uni a connu une importante vague d'immigration rom en provenance d'Europe centrale et orientale ; on estime qu'ils sont maintenant plus de 400 000 dans le pays. Le Royaume-Uni abrite également de nombreux « gens du voyage d'origine irlandaise », **la plupart étant semi-nomades**. La vaste majorité des Roms, gitans et gens du voyage vivent cependant dans des habitations ordinaires. On évalue à 100 000 le nombre de gitans et gens du voyage habitant dans des caravanes et qui peuvent être nomades à certaines périodes de l'année, et à 350 000 ceux qui habitent dans une maison.

26

Les gitans et les gens du voyage sont en moins bonne santé que la population dans son ensemble. Par ailleurs, les enfants des Roms, gitans et gens du voyage ne sont pas toujours scolarisés aussi tôt que le reste des enfants et n'ont aucune expérience en milieu préscolaire.

En Angleterre, la création des centres d'enfants Sure Start (assurant un « bon départ ») a été l'un des éléments clés de la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté infantile et les inégalités. Avec plus de 3 600 établissements répartis dans le pays, presque chaque collectivité locale d'Angleterre possède désormais son propre centre. Ces centres d'enfants sont devenus une composante à part entière du système local de services universels aux enfants et proposent un accès aisé à toute une gamme de services médico-sociaux, une aide aux parents et à la famille, un enseignement précoce intégré et des services de garde d'enfants, mais aussi des opportunités de formation et d'emploi pour les familles ayant des enfants âgés de moins de cinq ans. Ces centres ont progressivement reconnu la nécessité de garantir l'accès à leurs services aussi aux familles roms, gitanes et du voyage. Il est en effet prouvé que de nombreux services et opportunités de base ne sont pas accessibles aux familles issues de ces communautés. Mais une politique de « porte ouverte » n'est en soi pas suffisante. Les services de proximité sont par conséquent un élément clé de ces centres : les services



sont directement offerts aux familles qui n'ont aucun autre moyen d'y accéder ou sont adaptés à leurs besoins spécifiques. La proximité peut aussi aider ces familles à se tourner vers des services proposés à l'échelon local. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une combinaison de ces deux approches.

La plupart des autorités locales disposent d'un service d'aide pour l'éducation des gitans, Roms et gens du voyage avec des enseignants spécialisés ainsi que d'autres travailleurs professionnels y compris des tuteurs pour faciliter l'apprentissage. Ces équipes apportent leur soutien de diverses manières aux familles, aux élèves et aux écoles notamment en proposant des formations mais aussi en aidant et en protégeant la famille/communauté. En 2008, le ministère de l'Enfance, des écoles et de la famille a instauré au niveau national le « mois dédié à l'histoire des gitans, Roms et gens du voyage ». Cette initiative a permis de rehausser l'image de ces communautés en accordant davantage de place dans le programme scolaire à leur histoire, leur culture et leur langue, et en valorisant à la fois leur fierté ethnique et l'image qu'elles ont d'elles-mêmes.

Eurochild

Selon le représentant d'Eurochild, quatre principes fondamentaux doivent être respectés pour promouvoir l'intégration sociale des enfants :

- Une approche centrée sur les droits ;
- Le respect des parents et des enfants ainsi que de leur potentiel ;
- La reconnaissance de la diversité au niveau de l'éducation des enfants et des situations parentales ;
- La consultation des parties concernées (services de garde d'enfants, écoles, autorités sanitaires, etc).

Il a également été souligné que :

- Les enfants doivent être considérés comme des individus à part entière.
- Les services aux familles doivent absolument être considérés comme un droit universel.

- Les professionnels devraient utiliser une approche centrée sur les atouts, laquelle requiert une formation professionnelle spécialisée à l'intention de tous les spécialistes sur la base d'un système de valeur et d'un niveau de référence harmonisés.
- Une intervention précoce est nécessaire lorsqu'il s'agit de familles menacées de pauvreté et d'exclusion. Les parents doivent par ailleurs être en mesure de s'occuper de leurs enfants afin de réduire les cas de négligence et d'abus, mettant ainsi un terme à une tradition de gestion de crise et diminuant le placement d'enfants aux soins de services sociaux.
- Les familles devraient être soutenues dans leur rôle parental afin de créer un bon environnement pour leurs enfants.
- Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme qui renseigne sur la façon dont l'argent est investi pour les enfants et les familles d'une même génération.
- La gravité et l'ampleur des problèmes requièrent des stratégies multidimensionnelles et durables à long terme, un meilleur suivi et des indicateurs plus complexes.
- Les conflits et les différends au niveau de la famille, de l'école et de la communauté devraient être résolus de manière non violente en renforçant les techniques de médiation.



Partie D. Discussions lors de la réunion de l'examen par les pairs

Le premier jour de l'examen par les pairs s'est déroulé dans la microrégion de Szécsény où la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté infantile et le programme « Donnons une chance aux enfants » ont été présentés. Ce fut l'occasion pour les participants de visiter les maisons d'enfants et les autres services destinés aux enfants, aux adolescents et aux parents, mais aussi d'interagir avec les autorités locales, le personnel du projet et les bénéficiaires.

Les présentations, les visites sur le terrain ainsi que les différents documents de travail préparés à cette occasion ont fourni une bonne base pour des débats interactifs et permis aux participants de partager leurs expériences et points de vue. Les discussions se sont concentrées sur des questions telles que les priorités politiques, la relation entre politiques nationales et projets locaux, les solutions pour casser le cycle intergénérationnel de la pauvreté, le changement culturel, les indicateurs, la viabilité à long terme, la déségrégation et la participation active des communautés, y compris les Roms.

Un large consensus

L'important consensus politique qui a accompagné le lancement du programme « Donnons une chance aux enfants » a été reconnu comme la clé de sa réussite. L'existence d'une stratégie-cadre nationale et d'un soutien scientifique au programme ont notamment facilité le consensus quant à la manière d'aborder la situation.

Les participants ont noté qu'un consensus sur l'inscription de la pauvreté infantile en tant que priorité à l'agenda social de nombreux pays ne se traduit pas nécessairement par l'adoption de mesures concrètes. Il a été rappelé que de nombreux pays ont fait (surtout depuis 2007) de la pauvreté infantile un axe prioritaire de leurs PAN en matière d'inclusion sociale mais n'ont guère entrepris d'actions spécifiques ni affecté le budget nécessaire. En outre, si certains pays ont établi un cadre formel pour réduire la pauvreté infantile, plusieurs participants ont fait remarquer que celui-ci est souvent dépourvu de contenu ou ne prévoit pas les mécanismes indispensables d'application.

Les politiques nationales et les projets locaux

La question de la cohérence entre les politiques nationales et les actions à l'échelon local a été l'objet de discussions animées. L'action locale doit être adaptée aux besoins locaux et il faut donner aux acteurs locaux l'occasion de définir leurs priorités. Mais cette flexibilité doit se plier à certaines exigences. Ainsi, les participants considèrent l'existence d'un programme cadre ou d'une stratégie au niveau national comme très utile pour orienter les actions des régions et des municipalités. Ils ont néanmoins insisté sur le fait que ce type d'approche doit s'appuyer sur la participation locale et l'adaptation des actions prévues au contexte local. En effet, la dynamique, la logique, les habitudes et le rythme de travail au niveau local ne sont souvent pas les mêmes qu'au niveau national.

On a estimé que l'approche participative des microrégions peut être utile pour obtenir un bon équilibre entre le niveau local et national et garantir des programmes adaptés aux besoins locaux. A Szécsény, de multiples forums ont permis aux maires et dirigeants locaux ainsi qu'aux bénéficiaires eux-mêmes de partager leurs expériences avec les planificateurs du programme. Les collectivités locales participent non seulement aux décisions initiales mais également au processus décisionnel permanent afin de parvenir à une vision commune de la contribution des maisons d'enfants au développement communautaire et de faire accepter l'idée selon laquelle les jeunes enfants devraient fréquenter un centre ou bénéficier de services. Ce point était particulièrement important étant donné que les besoins des 0-3 ans figuraient au bas de la liste lors de la première évaluation des besoins essentiels réalisée à Szécsény. Les dirigeants, les familles et les éducateurs ignoraient souvent que le développement futur d'un enfant débute dès sa naissance, voire même avant. Ces éléments tendent à confirmer toute l'importance d'une structure globale au sein de laquelle les actions locales se développent.

La question de savoir si la technique du « bâton et de la carotte » devrait être utilisée pour s'assurer que l'implémentation locale est cohérente avec la politique nationale a donné lieu à une série de points de vue différents. Il a été recommandé de prévoir une forme ou une autre de conditionnalité lorsque la stratégie est élaborée au niveau national avec un financement alloué aux autorités locales au travers de subventions. Il pourrait s'agir de critères tels que la capacité de démontrer l'implication réelle de la collectivité locale au niveau des décisions relatives à la création de centres d'enfants ou à la nature des services proposés.



Une autre option consisterait à obliger les autres fournisseurs clés (services de santé, d'emploi et services sociaux) à fournir leurs prestations par l'intermédiaire des centres d'enfants — comme c'est le cas au Royaume-Uni. Dans les autres cas (comme en Hongrie), l'accès local au financement européen est lié à l'existence d'un plan de déségrégation au niveau local.

Il a été souligné que certaines formes de conditionnalité risquent d'avoir pour effet d'exclure les collectivités les plus démunies des processus d'appel d'offres en vue de l'obtention de subventions. Le co-financement est par exemple presque toujours une condition obligatoire et ces collectivités ne disposent pas des ressources financières suffisantes. Par ailleurs, soumettre une demande de financement de manière correcte exige des compétences que de nombreuses petites localités ne possèdent pas. Il en résulte que « ceux qui peuvent se permettre ces compétences remporteront l'appel d'offres ; les autres perdront ». Le fossé entre les formalités et la réalité est un autre problème courant. Dans de nombreux cas, les localités qui reçoivent une aide sont tenues d'expliquer comment chaque centime est dépensé mais on ne leur demande pas de démontrer que cette aide a porté ses fruits.

Suivre les progrès réalisés

La question de savoir comment mesurer les progrès a été vivement débattue. Certains participants ont affirmé qu'il ne faut pas consacrer trop d'énergie à déterminer l'identité et le nombre précis de personnes les plus pauvres, mais qu'il vaut mieux chercher à disposer d'informations sur les inégalités relatives et leur évolution. Il est certain par ailleurs que les indicateurs actuels de Laeken concernant la pauvreté relative ne permettent pas de saisir la réalité hongroise, ni celle d'autres pays d'Europe orientale, et que l'obtention de chiffres absolus s'avère également indispensable.

Les indicateurs sont toutefois dépendants de la disponibilité des données et la plupart des pays rencontrent de nombreuses difficultés pour recueillir des informations officielles sur certains groupes roms. Pour commencer, il n'existe pas de système de collecte de données ethniques à l'école. Les participants ont fait remarquer que ces difficultés sont amplifiées par l'absence de protection juridique. Ils ont fait référence à divers cas problématiques tels que le défaut de citoyenneté touchant de nombreux Roms en Croatie, et qui oblige les écoles à accepter certains élèves sans qu'il y ait une trace de leur existence au niveau



administratif. D'autres pays ont choisi de fournir des cartes d'identité aux Roms sans papiers, mais cela peut avérer onéreux. Dans certains pays, les enfants roms risquent par ailleurs d'être expulsés de force (parfois non accompagnés) vers le Kosovo, qui sort d'un conflit et qui ne dispose pas encore d'une capacité d'absorption suffisante.

Outre ces questions d'ordre quantitatif, les discussions ont également porté sur la nécessité de connaître l'avis des bénéficiaires, d'être à l'écoute de leurs sentiments et de leur perception par rapport à leur intégration dans la société et dans la communauté locale. Ce type de démarche implique la définition de mesures qualitatives et de groupes cibles.

Promouvoir le changement culturel

Favoriser le changement culturel doit être au cœur de toute stratégie pour l'intégration des Roms. Mais penser qu'une évolution à ce niveau doit venir des familles ou des Roms est une erreur fréquente. Il faut mettre l'accent sur le fait que les Roms changent, mais que la société change elle aussi. Le défi est d'arriver à avoir une société plus diversifiée, entièrement inclusive et formée à plusieurs cultures. Il ne s'agit pas de changer les gens mais de faire évoluer les structures. Les écoles doivent garantir l'égalité des chances, mettre en place des politiques contre le racisme, promouvoir les programmes interculturels, élaborer des manuels et ressources pédagogiques, développer le soutien bilingue aux enfants qui parlent une autre langue mais aussi veiller à l'intégration de toutes les confessions.

Ce type de changement structurel est également **essentiel pour rompre la transmission** de l'exclusion entre les générations chez les Roms. Le niveau d'instruction très faible des parents ainsi que les conditions de vie déplorables des familles sont en effet des facteurs importants dans le mécanisme de transmission intergénérationnelle. L'intégration de tous les enfants roms dans les écoles ordinaires, et ce, dès leur plus jeune âge, est par conséquent cruciale.

Il a été noté que le fait d'avoir des écoles séparées pour les Roms est en fait le symptôme d'un problème plus vaste : l'existence de « ghettos roms ». La déségrégation est une préoccupation pour les écoles, mais aussi pour la société dans son ensemble. La seule manière de faire face à la situation à l'école est de s'occuper en premier lieu de la situation dans la localité. Mais la déségrégation



ne se résume pas à placer des enfants roms et non-roms dans la même classe. Rompre le cercle vicieux de l'exclusion exige une approche intégrée à long terme visant à rendre leur autonomie économique aux personnes vivant dans une région en déclin en renforçant les services qui leur sont offerts. Malheureusement, peu de gouvernements prennent les mesures nécessaires. La création des centres Sure Start peut annoncer de nombreux changements à venir. La co-existence doit être introduite le plus tôt possible dans l'enseignement sinon des barrières apparaîtront plus tard à l'école.

La nécessité d'offrir dans certaines circonstances des services spécifiques aux minorités roms a été débattue, mais les participants ont souligné l'importance de relier ces projets aux services ordinaires afin d'éviter une « ghettoisation ». Les programmes devraient mettre l'accent sur le fait que les experts roms et non-roms peuvent travailler ensemble. Que ce soit concernant l'offre de services spécifiques ou généraux, le rôle des éducateurs et médiateurs roms est très important, et une formation pédagogique propre devrait être proposée pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'assumer leur rôle correctement. Les projets devraient inclure au moins quelques membres du personnel qui s'identifient de manière claire et non sans fierté comme Roms et qui savent ce que signifie être Rom dans la société aujourd'hui. Cela étant dit, il est également important de se défaire de l'idée que les Roms ne peuvent travailler que dans un contexte impliquant leur communauté.

Agir à long terme

La viabilité de projets liés à la pauvreté infantile est une préoccupation pour de nombreux participants. Elle repose non seulement sur la disponibilité des ressources à long terme mais aussi sur l'intégration des projets dans les structures existantes une fois qu'ils ont démontré leur bon fonctionnement et leur contribution à l'autonomisation des Roms. Pour la plupart des pays, l'argument économique est de nos jours un élément décisif qui conditionne les politiques sociales. Il est par conséquent important de montrer que les gouvernements peuvent tirer des avantages économiques et sociaux considérables de la prise en compte des coûts et bénéfices à long terme d'un investissement dans les soins universels aux jeunes enfants, les congés parentaux équilibrés et des interventions ciblées. Selon des estimations du Royaume-Uni, le gouvernement britannique pourrait épargner 486 milliards de livres Sterling au cours des 20 prochaines années



grâce à la mise en œuvre de projets de réduction de la pauvreté infantile, mais un financement plus fiable du gouvernement central est nécessaire.



Partie E. Conclusions et enseignements clés

Les participants ont jugé que, globalement, le programme de Szécsény est porteur d'espoir : il témoigne qu'il est possible de mettre un terme à la polarisation et que la coopération peut s'établir entre communautés, créant ainsi un environnement positif et réalisant des résultats tangibles. Plusieurs idées ont été émises et discutées lors de l'examen par les pairs ; cette section présente les conclusions principales ainsi que les enseignements à tirer par rapport à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des projets mais aussi par rapport aux approches et mesures concrètes.

L'élaboration des politiques au niveau national et local

Réduire la pauvreté des enfants requiert une approche multidimensionnelle définie sur le long terme afin d'être durable et continue, et comprenant des actions à trois niveaux :

- *Améliorer les niveaux de revenu et garantir des systèmes de protection sociale inclusifs* : les niveaux de revenu doivent être suffisants pour permettre aux enfants et à leur famille de vivre dignement. Cet objectif est encore plus important aujourd'hui à cause de la crise économique et du relèvement des niveaux de dénuement. Des systèmes de protection inclusifs impliquent que les services doivent être accessibles quels que soient les besoins spécifiques et les situations des individus. Des écoles inclusives sont des établissements disposant d'une infrastructure adéquate, dispensant un enseignement de qualité, qui offrent les mêmes chances à tous les enfants et compensent les désavantages.
- *Créer de meilleures conditions de vie* : si des niveaux de revenu suffisants et des systèmes de protection inclusifs sont des conditions préalables pour réduire la pauvreté infantile, elles ne sont toutefois pas suffisantes. Il est également nécessaire de promouvoir les opportunités grâce au développement de plans et projets concrets et de créer de meilleures conditions de vie en particulier au niveau du logement et de l'emploi.
- *Responsabiliser les individus* : il est également important d'offrir aux individus les compétences nécessaires pour devenir des acteurs de la

société, et leur donner les moyens de prendre des décisions responsables pour leur avenir.

Le défi pour les politiques d'inclusion n'est pas seulement de lutter contre l'exclusion mais aussi d'accorder la priorité à ceux qui sont le plus dans le besoin (comme les enfants roms par exemple). A cet égard, il est important de noter que promouvoir le bien-être des enfants roms est bénéfique pour l'ensemble de la société. Hormis le fait de ne pas être éthique, l'exclusion des Roms n'est pas viable économiquement — en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale où la population rom constitue le segment démographique le plus jeune et connaissant la plus forte croissance dans une région caractérisée par des taux de natalité en baisse. Ne pas réussir à réduire la pauvreté des enfants roms serait une occasion perdue pour la société dans son ensemble dans les décennies à venir, et les ressources consacrées à la réduction de la pauvreté des Roms représentent dès lors un investissement rentable à long terme.

Pour ce qui est des enfants roms en situation d'exclusion extrême, le plus grand défi, dans la majorité des cas, est de rompre le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté entre les générations. Il s'agit essentiellement :

36

De mettre un terme au regroupement des enfants et des élèves roms dans les établissements à besoins spécifiques ou dans des « écoles ghettos ». Cela signifie également qu'il convient d'éviter de nouvelles concentrations d'enfants roms dans les écoles ordinaires.

- De favoriser les possibilités d'enseignement pour les enfants d'âge préscolaire, et ce dès le plus jeune âge afin de réduire les inégalités initiales.
- De promouvoir le changement culturel non seulement de la part des Roms mais aussi au niveau de l'approche de la société par rapport aux questions relatives aux Roms et au sein des institutions telles que les établissements scolaires afin de garantir une véritable égalité des chances.

Les questions relatives à l'inclusion ne devraient pas être confondues avec celles relatives à l'ordre public. Si la promotion de la sécurité joue un rôle dans l'inclusion sociale, il est important de faire la distinction entre les deux, notamment en période de restriction budgétaire et de rationalisation administrative. L'inclusion sociale est en effet un droit humain et les politiques sociales ne peuvent être transformées en politiques de sécurité.



Une difficulté majeure rencontrée dans la plupart des États membres réside dans le fossé qui existe souvent entre les activités locales et les politiques nationales. Dans la plupart des pays de l'UE, bien que les Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale affichent la réduction de la pauvreté infantile parmi leurs priorités, il leur manque souvent une approche concrète à l'échelon local. Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de l'examen par les pairs :

- Une solide coordination horizontale entre tous les ministères et les municipalités est essentielle pour s'attaquer à la pauvreté infantile. C'est en particulier une condition nécessaire pour l'intégration des Roms.
- La coordination verticale entre les niveaux locaux, régionaux, nationaux et européens doit également être améliorée. La Plateforme européenne pour l'intégration des Roms, qui devrait bientôt élaborer un programme détaillé, pourrait jouer un rôle à cet égard.
- L'implication de la collectivité locale dans le processus de prise de décisions est indispensable. La démarche demande des ressources adéquates et un renforcement des capacités. Elle signifie aussi que les critères et approches doivent être adaptés aux situations locales.
- Le renforcement de l'autonomie des organisations locales existantes à partir de leur expérience est une condition clé supplémentaire. Cela requiert aussi une allocation de ressources suffisantes et un renforcement des capacités.
- La flexibilité et l'adaptation permanente aux situations particulières de chaque collectivité locale sont aussi des aspects importants.
- L'implication plus poussée des groupes vulnérables, marginalisés et moins qualifiés requiert la suppression des barrières en termes de procédures administratives, de systèmes complexes de notification, d'exigences formelles et de cofinancement par exemple.

Le nouveau cadre d'action des politiques européennes pour la promotion de l'inclusion sociale qui comprend d'une part la « Stratégie Europe 2020 » (dont l'objectif est de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté) et son initiative phare, la « Plateforme européenne contre l'exclusion », et d'autre part les différentes résolutions du Parlement, les communications de la



Commission et les conclusions du Conseil sur les politiques relatives aux Roms, devrait offrir aux États membres un nouvel élan dans leur lutte contre la pauvreté infantile, en particulier parmi la population rom.

Pour des projets réussis

Comme c'est le cas à Szécsény, les projets doivent montrer qu'ils sont efficaces en termes de résultats et qu'ils offrent de bonnes solutions pour encourager l'intégration sociale des enfants vivant dans un milieu rural défavorisé. Les discussions de l'examen par les pairs ont permis d'identifier certaines pistes quant au meilleur moyen d'obtenir des résultats constructifs :

- Les projets doivent être viables, ce qui implique :
 - Une approche à long terme et une action continue. A cet égard, l'approche générationnelle à long terme sur 25 ans et la mise en œuvre progressive et échelonnée (avec un premier projet pilote dans la micro-région de Szécsény qui a ensuite été adapté et étendu à dix autres régions) ont particulièrement été saluées.
 - De développer les compétences des individus et de leur permettre de participer aux prises de décisions concernant leur avenir.
 - D'avoir pour objectif la normalisation et l'intégration effective des Roms.
- Les projets devraient s'inspirer d'expériences antérieures ayant démontré leur efficacité dans diverses situations mais aussi de principes avérés tels que la nécessité d'avoir un cadre institutionnel global, une participation à grande échelle et un consensus sociopolitique, un leadership, des engagements, des services orientés clients, un suivi adéquat, une participation active et des attentes positives.
- L'engagement politique est primordial. La déségrégation est un droit humain fondamental mais n'est guère facile à réaliser étant donné la concentration géographique des Roms et le fait que les Roms ne sont pas forcément à l'origine des changements. En effet, les Roms, comme c'est le cas pour d'autres personnes, n'apprécient pas nécessairement ce qu'ils ne connaissent pas. Ce n'est que lorsqu'ils ont vécu dans une maison qu'ils accordent davantage d'importance au logement. De même,



il se peut que les parents roms qui n'ont jamais connu un enseignement intégré veuillent mettre leurs enfants dans une école séparée pour les Roms. Mais lorsqu'un membre de la famille a bénéficié d'un enseignement intégré, c'est ce type d'enseignement qui sera privilégié.

- Un système efficace de collecte de données est indispensable, même si ce processus est parfois controversé dans le contexte des Roms. Pour montrer les progrès réels, il est nécessaire d'avoir des données précises et fiables qui facilitent l'évaluation permanente.
- Les indicateurs communs utilisés pour mesurer la pauvreté infantile doivent être complétés par d'autres indicateurs spécifiques adaptés aux particularités de la région et des personnes en question.
- L'approche territoriale s'est avérée hautement efficace. Outre le fait d'identifier les différentes microrégions qui partagent des caractéristiques similaires, il est tout aussi primordial d'adapter les activités aux situations et aux besoins de chaque implantation selon une approche ascendante (de la base vers le sommet).
- Comme l'atteste la participation de l'Académie hongroise des sciences au projet de Szécsény, l'implication des universités et des centres de recherche joue un rôle positif non seulement dans le diagnostic et le processus de planification mais aussi à toutes les phases du projet, y compris le suivi et l'évaluation.
- Bien que les Fonds structurels européens (qui servent d'instrument financier et politique) apparaissent comme le meilleur moyen d'agir sur l'intégration sociale de la communauté rom, les obstacles existants au niveau des règlements et des appels d'offres (tels que l'éligibilité des dépenses, les procédures financières, le calendrier, etc.) devraient être éliminés pour gagner en efficacité et faciliter l'accès à ces fonds. Les procédures de demande de financement européen doivent devenir plus flexibles car les organisations et microrégions qui requièrent le plus besoin d'aide sont celles qui rencontrent le plus de difficulté pour l'obtenir.
- Certains principes élaborés par la Plateforme européenne pour l'intégration des Roms peuvent contribuer au développement de projets d'intégra-

tion des enfants roms ou d'autres minorités. Il est utile d'attirer l'attention entre autres sur le travail accompli en matière de :

- Ciblage explicite mais non exclusif (Principe 2) : le projet devrait se concentrer sur les Roms mais aussi sur d'autres personnes en situation similaire.
 - Approche interculturelle (Principe 3) tout au long du cycle du projet (impliquant les promoteurs, le personnel et les travailleurs).
 - Implication active des autorités locales et, dans une certaine mesure, de la société civile (Principes 8 et 9), tout en reconnaissant que dans les pays d'Europe centrale, la société civile est encore très précaire.
- Intégrer les questions relatives aux Roms dans les politiques générales est primordial étant donné que la plupart des problèmes peuvent uniquement être résolus par le biais de politiques structurelles et que le critère principal doit être la normalisation.
 - Enfin et surtout, les participants ont souligné que la participation active des Roms apporte non seulement une valeur ajoutée au projet, mais représente aussi le meilleur moyen de les responsabiliser et de créer des modèles de référence pour les enfants.



Références

Académie hongroise des sciences, Centre pour la recherche sociale. 2010. « Donnons une chance aux enfants ». Programme dans la microrégion de Szécsény. Rapport du pays hôte, Child Programme Office.

Banque mondiale. 2005. Roma in an expanding Europe: breaking the poverty cycle. http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/roma_in_expanding_europe.pdf.

Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen. 2008. Rapport sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris celle des enfants, au sein de l'UE. 2008/2034(INI). <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0364+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Commission européenne. 2006. Communication de la Commission: Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant, Commission européenne, juillet.

Commission européenne. 2008. Rapport conjoint de 2008 sur la protection sociale et l'inclusion sociale. Inclusion sociale, retraites, soins de santé et soins de longue durée.

Commission européenne. 2009a. Rapport final de l'examen par les pairs en matière de protection sociale et d'inclusion sociale : « City Strategy : un programme de lutte contre le chômage et la pauvreté infantile en milieu urbain ». http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews/2009/city-strategy-for-tackling-unemployment-and-child-poverty?set_language=fr

Commission européenne. 2009b. Discrimination dans l'UE en 2009. Eurobaromètre spécial 317. Novembre.

Commission européenne. 2010a. Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

<http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>

Commission européenne. 2010b. Document de travail de la Commission : Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion (Progress Report 2008-2010) (2010).

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=518&langId=en&moreDocuments=yes>

Commission européenne. 2010c. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions. L'intégration sociale et économique des Roms en Europe /* COM/2010/0133 final */.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52010DC0133:FR:HTML>

Conseil de l'Union européenne. 2006. Conseil européen des 23 et 24 mars 2006, Conclusions de la Présidence. Bruxelles.

Conseil de l'Union européenne. 2009. Conclusions du Conseil sur l'intégration des Roms. 2947ème session du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs. Luxembourg. 8 juin 2009. <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2808&langId=en>

Conseil de l'Union européenne. 2010. Conclusions du Conseil « Faire progresser l'intégration des Roms ». 3019ème session du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs. Luxembourg, 7 juin 2010.

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/114967.pdf

Décennie pour l'intégration des Roms. 2009. The Decade Action Plan for Roma Inclusion. <http://www.romadecade.org/>

Eurostat. 2010. Combating poverty and social exclusion — A statistical portrait of the European Union 2010.

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-EP-09-001/EN/KS-EP-09-001-EN.PDF

Fundación Secretariado Gitano. 2009. Health and the Roma Community, analysis of the situation in Europe. Madrid.

Gouvernement hongrois. 2007. Social Renewal Operational Programme 2007-2013, CCI number: 2007hu05upo001, Commission decision no c(2007)4306, 13 septembre. www.nfu.hu/download/2737/támop_adopted_en.pdf

Open Society Institute. Affaire « D.H. et consorts contre la République tchèque ». <http://www.soros.org/initiatives/justice/litigation/czechrepublic>.

PNUD. 2004. Report: Avoiding the Dependency Trap: The Roma in Central and Eastern Europe, p.92.

<http://europeandcis.undp.org/Home/show/62BBCD48-F203-1EE9-BC5BD7359460A968>

Union européenne. 2007. Orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st16/st16031.fr07.pdf>





<http://www.peer-review-social-inclusion.eu>

Favoriser l'Inclusion Sociale des enfants en Milieu Rural Défavorisé – le Cas de la Microrégion de Szécsény

Pays hôte : **Hongrie**

Pays pairs : **Croatie, République Tchèque, Italie, Portugal, Serbie, Royaume-Uni**

La microrégion de Szécsény se compose de 13 implantations indépendantes représentant un total de 20 000 personnes, dont 4 000 enfants et une importante population rom. Le territoire se caractérise par un taux de chômage élevé et un cumul de désavantages sociaux.

Un programme pilote a été lancé en 2006 en vue de briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale dont les enfants de la région sont victimes. Il se fonde sur une approche globale qui conjugue l'amélioration de l'alimentation et des soins de santé infantiles, la modernisation des services sociaux et de ceux qui concernent les enfants en particulier, l'amélioration des conditions de logement, le développement de l'enseignement public et de la société de l'information, et la création de possibilités d'emploi pour les parents.

Il a été conçu en partenariat avec les différentes implantations, partant du principe que chaque collectivité locale est unique et doit définir ses propres priorités — lesquelles doivent néanmoins s'inscrire dans des objectifs nationaux communs.

Cette approche démocratique, participative, collaborative et globale a été un facteur clé de réussite du programme, dont le processus de diffusion à l'ensemble du pays est aujourd'hui amorcé. La Hongrie espère partager son expérience avec d'autres États membres et contribuer à la définition de lignes directrices en vue de futurs programmes locaux/microrégionaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec une attention particulière aux enfants roms.